



Traité Ketouvot

Michna 8 - Chapitre 2

רבי יהודה אומר, אין מעליין לכלהנה על פי עד אחד. אמר רבי אלעזר, אימתי, במקום שיש עוררין. אבל במקום שאין עוררין, מעליין לכלהנה על פי עד אחד. רבנן שמעון בן גמליאל אומר משום רבינו שמעון בן פסגן, מעליין לכלהנה על פי עד אחד:

Rabbi Yehouda dit : on n'élève pas au sacerdoce sur l'assertion d'un seul témoin. C'est seulement vrai, dit Rabbi El'azar, lorsqu'il y a la moindre contestation à cet égard ; mais s'il n'y en a pas, un seul témoignage suffit pour éllever au sacerdoce. Rabban Chimon ben Gamliel dit aussi au nom de Rabbi Chimon, fils de chef ou assesseur (du même nom) : une attestation suffit pour éllever au sacerdoce.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions